



PROTOCOLE DE JUMELAGE
entre
la Commune de Śrem - République de Pologne
et
la Commune de Maffliers - France

Le protocole de jumelage entre la Commune de Śrem en Pologne et la Commune de Maffliers en France, est basé sur les contacts mutuels et la coopération partenariale.

La Commune de Śrem et la Commune de Maffliers veulent établir leurs relations dans un esprit de paix et d'amitié entre la République de Pologne et la France.

Le partenariat entre la Commune de Śrem et la Commune de Maffliers contribuera à la connaissance mutuelle, la compréhension, l'estime réciproque et la nouvelle forme de relations entre les deux peuples.

Par ce jumelage, les deux communes s'engagent à coopérer dans un esprit d'entente, en toute amitié, et développer des relations économiques, culturelles et sportives en favorisant toutes sortes d'échanges entre leurs populations, et tout particulièrement en faveur de la jeunesse.

La Commune de Šrem et la Commune de Maffliers vont établir le protocole de jumelage dans les domaines suivants :

- administration locale,
- vie sociale et culturelle par la synergie des intérêts et des actions des syndicats et associations,
- développement économique partagé,
- soutien des activités sociales d'intérêt commun,
- promotion de la commune au-delà des frontières du pays,
- obtention des subventions internationales,
- organisation des événements communs, en particulier culturels et sportifs

Le but de cette coopération est la découverte réciproque des habitants, l'échange d'expériences entre les deux villes, les institutions de la vie publique, culturelle et sociale, ainsi que l'aide réciproque qui pourra voir le jour dans de nombreux domaines. Sur des thèmes précis, il sera ainsi possible de mettre en œuvre des objectifs conjoints qui favoriseront l'entraide et la coopération entre les deux pays.

Les actions entreprises dans le cadre de ce jumelage comprennent entre autres, des voyages et rencontres des représentants des communes de Maffliers et de Šrem, des institutions diverses et associations, ainsi que de certains administrés largement impliqués dans le bon fonctionnement de cette collaboration. Les deux communes auront également à loisir d'organiser des échanges scolaires pour l'accueil des enfants dans des familles, comme cela est l'usage dans le cadre des jumelages.

Les Communes de Šrem et de Maffliers renouvellent l'engagement mutuel de maintenir des liens permanents et cordiaux entre les deux municipalités, et conjuguer leurs efforts pour contribuer au succès de cette coopération, dans l'écoute et la bienveillance. Elles s'attacheront tout particulièrement à jouer un rôle essentiel pour initier et coordonner toutes les actions dévolues au bon fonctionnement de ce jumelage.



Ce protocole d'amitié est rédigé en deux exemplaires identiques, en polonais et en français, un pour chaque partie.

Établi le ^{09/06} .../.../2022.

Le Maire de Śrem

Adam Lewandowski



Le Maire de Maffliers

Jean-Christophe Mazurier

